

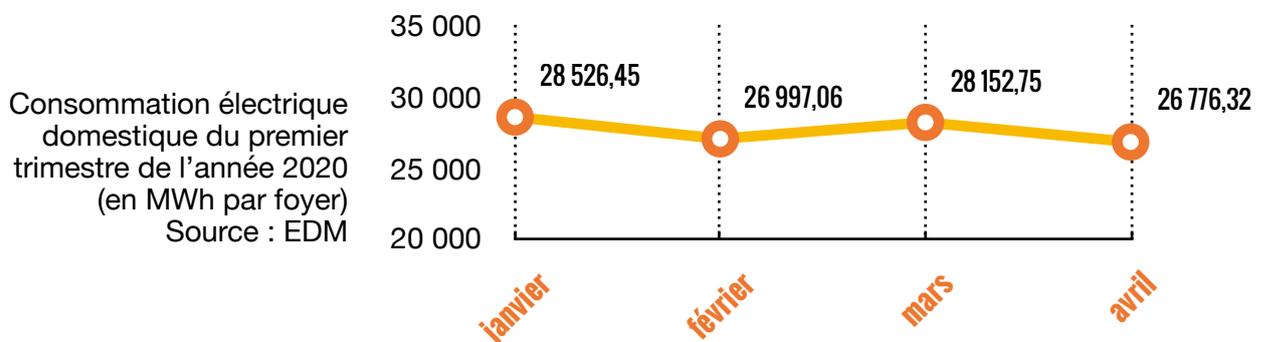
ESPACE INFO ENERGIE MAYOTTE

VERS UNE DEMARCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

NEWSLETTER #2 - JUIN 2020

La crise sanitaire que traverse Mayotte a contraint parents et enfants à être confiné à leur domicile. Entre suspension d'activité pour de nombreuses entreprises, télétravail, TV et wifi, tout porte à croire à une hausse impressionnante de la consommation d'énergie domestique. Contre toute attente, à Mayotte comme ailleurs en France, la consommation d'électricité est restée assez stable.

CRISE SANITAIRE : POINT SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE



Une surconsommation en temps normal ?

Difficile d'expliquer cette stabilité dans la consommation d'énergie pendant une période durant laquelle tout le monde imaginait que les compteurs électriques chaufferaient. L'analyse reste complexe car certains types d'appareils ont pu être moins utilisés, alors que d'autres ont pu voir leur utilisation croître fortement. Pour autant, pour le ministère de la transition écologique et solidaire, on penche plutôt pour l'hypothèse d'une surconsommation par rapport aux besoins en temps « normal ». Ce qui pose par conséquent la question du respect des écogestes lorsque l'on quitte notre domicile : coupure des chauffages et climatiseurs, extinction des lumières, mise hors-tension des appareils en veille, etc...

L'isolation reste le premier facteur de surconsommation énergétique

Au-delà des écogestes, certains facteurs forcent également à la surconsommation. Les modèles de construction mahoraise actuels ne sont pas adaptés au contexte climatique local. A force de rester enfermé chez soi, l'inconfort thermique se ressent énormément et on a bien envie de l'améliorer. Le recours au climatiseur devient alors une évidence.

La rudesse des saisons chaudes nous incite à penser qu'on ne peut qu'être dépendant du climatiseur. Malheureusement, le climatiseur est l'appareil qui va coûter le plus cher (impact environnemental, facture, maintenance) lorsqu'il est présent dans l'habitat. Dans la plupart des cas, le recours systématique au climatiseur peut être évité.

**Climatiseur : 4h
d'utilisation par jour
équivalent à 15 à 25 %
d'augmentation sur la
facture du mois**

Prenez le temps d'analyser vos besoins

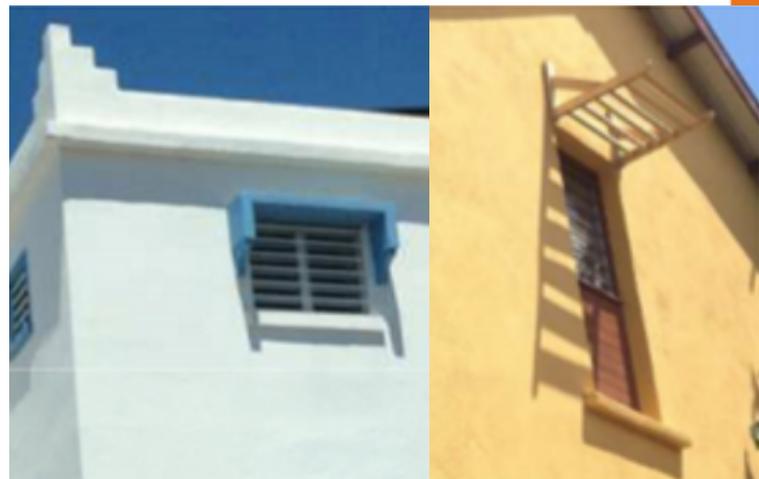
Pour vous passer du climatiseur, plusieurs autres alternatives plus intéressantes en termes de coût, confort et impact environnemental sur le long terme existent. Nous vous en proposons trois, adaptées et existantes sur le territoire :

Le brasseur d'air : à utiliser par exemple en journée, lorsqu'il fait plus chaud dehors que dedans et que les fenêtres sont fermées. Il a une consommation électrique équivalente à celle d'un ventilateur sur pied, mais permet de brasser l'air sur une plus grande surface et ainsi améliorer le confort. **Une vitesse d'air de 1 m/s permet de baisser la température ressentie d'environ 4 °C.** Il coûte moins cher à l'achat et à l'utilisation comparé au climatiseur. Et si la climatisation est toujours nécessaire, elle peut tout à fait être couplée avec des brasseurs d'air en veillant à remonter sa température de consigne.

**Un brasseur d'air
consomme
24 fois moins
d'énergie qu'un
climatiseur**

Protections solaires : cela permet d'éviter le rayonnement direct à l'intérieur et limiter une surchauffe de l'habitat. Les protections solaires intérieures, comme par exemple les rideaux ne peuvent pas limiter ce phénomène.

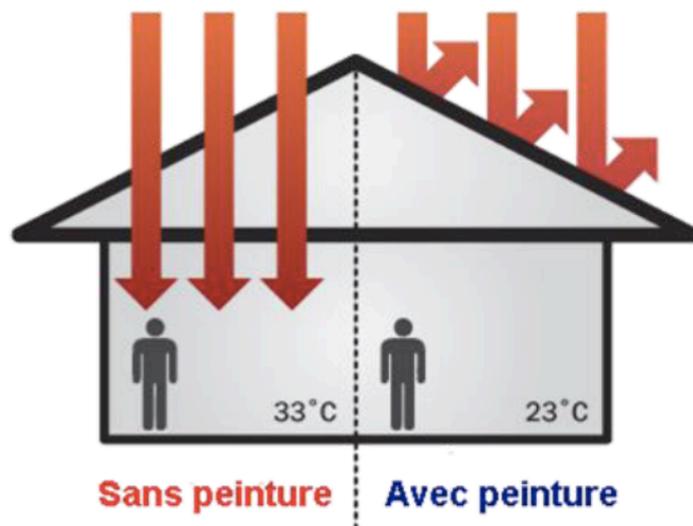
La protection solaire peut être assurée par un débord, une casquette, une joue, des brises soleil, etc...



La peinture thermo-réfléchissante : permet d'empêcher la chaleur de la toiture de pénétrer à l'intérieur de votre maison. Au moins 70% de l'apport de chaleur dans l'habitat provient de la toiture. En ayant recours à ce matériel, vous pouvez **gagner jusqu'à 10° en moins sur la température intérieure***.

Des aides financières sont mises en place par l'état pour aider à avoir recours à ce matériel, profitez-en. Et bien sûr pour qu'elles soient encore plus efficaces, il ne faut pas négliger les principes de bases nécessaires de ventilation du logement au quotidien pour évacuer la chaleur qui s'accumule malgré tout.

Pour plus d'informations et de conseils, contactez vos conseiller EIE-FAIRE par téléphone ou courriel.



ACTUALITE

LA PAGE FACEBOOK REPREND DU SERVICE

Nous relançons l'activité de notre page officielle Espace Info Energie Mayotte. Vous y trouverez notre actualité régulièrement mise à jour, des information sur nos permanences, sur les économies d'énergie et des conseils sur les écogestes à adopter pour consommer moins et mieux. N'hésitez pas à nous rejoindre.

CALENDRIER DES PERMANENCES

Les permanences sont toujours suspendues en raison des mesures sanitaires en vigueur. Les conseillers sont toutefois disponibles tous les jours par mail et par téléphone de 8h à 12h et de 13h à 16h.

* valeur de référence pour une peinture thermo-réfléchissante de résistance thermique supérieur ou égale à $2m^2.K/W$ et un facteur de réflexion supérieur ou égale à 80 %.

ECOGESTE DU MOIS

Profitez du confinement pour vérifier l'état et le fonctionnement de votre matériel. Prendre soin de son matériel, c'est mieux consommer. Exemple : s'occuper du réfrigérateur (dégivrer, régler la température entre 4 et 6°, vérification des joints, décoller le frigo du mur) pour gagner jusqu'à 30% d'économie sur sa consommation.



JE DÉGIVRE LE RÉFRIGÉRATEUR RÉGULIÈREMENT!

Consommation moyenne

60€ (et beaucoup plus)

Dégivrage tous les 3 mois

-30% à -50%

Nettoyage de la grille arrière

-30% à -50%

Votre gain

18€ à +36€/an

Source : Les petits calculs savants

Un EIE espace conseil FAIRE développe une mission d'intérêt général avec le soutien financier de l'ADEME et des collectivités partenaires visant à informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller FAIRE au public sont indicatifs, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public.

Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller FAIRE relèvent de la seule responsabilité du public. La responsabilité du Conseiller FAIRE et de la structure accueillant un EIE espace conseil FAIRE ne pourra en aucun cas être recherchée.

Espace Info Energie - FAIRE Mayotte - 5 rue Georges Pompidou, Dombéni

mail : eiconseil@naturmay.org

tel : 06.39.40.44.23 / 02.69.62.06.26

